



Le Bourg Nouveau
3 rue des Orchidées
35650 LE RHEU

Tél : 02 99 32 46 00

**Commission Sportive
Commission Arbitrage**

Le Rheu, le 05 septembre 2016

Aux équipes masculines et féminines
du championnat régional 2016/2017
aux CDA et aux juges arbitres

Objet : Championnat régional, juge arbitrage et brûlage.

Madame, Monsieur,

L'article II.112, titre 2, chapitre 1 – des règlements sportifs indique que « chaque échelon diffuse au début de la saison un tableau de correspondance afin de définir la correspondance des différentes journées de chaque division ».

Vous trouverez, ci-après, le tableau officiel valable pour la saison 2016/2017 - phase 1 indiquant la correspondance des journées entre les différentes divisions sous la responsabilité de la Commission Sportive Régionale en ce qui concerne le championnat régional. Ce tableau reprend, pour mémoire, les autres divisions nationales.

N° journée sous Spid	Pro A et Pro B Messieurs	Pro A et Pro B Dames	Nationales 1, 2 et 3 Dames Nationales 1, 2 et 3 Messieurs	Régionales Dames PN et R1 Régionales Messieurs PN, R1, R2 et R3
1	06/09/2016	06/09/2016	17/09/2016	18/09/2016
2	09/09/2016	09/09/2016	01/10/2016	02/10/2016
3	20/09/2016	20/09/2016	15/10/2016	16/10/2016
4	Exempt	Exempt	05/11/2016	06/11/2016
5	07/11/2016	07/11/2016	19/11/2016	20/11/2016
6	14/11/2016	14/11/2016	03/12/2016	04/12/2016
7	29/11/2016	29/11/2016	Exempt	Exempt
8	06/12/2016	06/12/2016	10/12/2016	11/12/2016
9	20/12/2016		Exempt	Exempt
10				

Remise à zéro du brûlage

Les dates indiquées sur une même ligne correspondent à une même journée au sens de l'article II.112 et II.217.3 des règlements sportifs.

Le numéro de la journée indiqué dans la première colonne du tableau correspond à l'enregistrement effectué dans SPID par le secrétariat de la Ligue. **Ce numéro sera apposé sur la feuille de rencontre par le juge arbitre.**

A NOTER : Il ne faut pas confondre « tours » et « journées ».

- Une poule de 8 équipes comporte 7 tours. Les journées 7 et 9 nous sommes « exempts », mais nous aurons fait 7 tours.
- Les journées correspondent aux numéros d'enregistrement sous SPID et donc à la numérotation servant aux brûlages.

Notons que les calendriers national et régional sont sur la même base des journées.
Pour éviter tout litige ou brûlage, je vous recommande donc de prendre connaissance de l'intégralité de l'article II.112, des règlements sportifs ainsi que du règlement spécifique de notre championnat régional figurant dans l'annuaire de la Ligue.

Concernant le juge arbitrage :

Le juge arbitrage peut être assuré par un juge arbitre du Club pour toutes les divisions de régionale à l'exception de la Prénationale. En Prénationale comme en Nationale le juge arbitre doit être extérieur au Club.

Licenciation : (voir les règlements administratifs)

- **Article II 606.1 :**

Le joueur doit présenter au juge-arbitre un document officiel (voir article II.606.2) permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et de sa situation vis-à-vis du certificat médical.

Si la mention « certificat médical présenté » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.

Si la mention « ni entraînement, ni compétition » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.

S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.

- **Article II.606.2- Documents attestant de la licenciation :**

Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

- Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique) ;
- Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique) ;
- Accès internet à l'adresse suivante : <http://www.fft.com/licence>
- Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : <http://spid.fft.com/spid/home.do>;
- Accès à l'application « Smartping » pour smartphones (Android et IOS).

Règlement des vacances des juges-arbitres :

→ Elles seront versées directement par les clubs recevant (comme en championnat national)

→ Elles seront de 20,00 € + les frais kilométriques pour une rencontre (0,25 € du km).

→ Elles seront de 30,00 € + les frais kilométriques pour 2 rencontres (0,25 € du km) pour la 1^{ère} phase (une décision sera prise par la CRA pour le tarif applicable lors de la seconde phase).

Matériel :

Conformément à la décision du Comité directeur du 30 avril 2016, toutes les épreuves individuelles et par équipes de niveau régional, à l'exception des tournois homologués par la Commission Sportive Régionale, se dérouleront avec des balles de matière plastique, à compter du 1^{er} juillet 2016.

En ce début de saison, je me permets de vous souhaiter une bonne reprise de vos activités au service du TENNIS de TABLE.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments sportifs.

Le Président de la C.R.A.

Le Président de la C.S.R.

Copies :Renan THEPAUT, Président Ligue de Bretagne ;

Jacques SORIEUX, Secrétaire Général ;

Bureau LBTT ;

Responsables CDA ;

Michel LOMENECH, Responsable du Championnat ;

Présidents de CSD ;

Secrétariat de la Ligue.